



N°DEL59-2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN et le **VINGT ET UN** du mois de **JUILLET** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **15 JUILLET 2021**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – M. BENALIA BROUCH Amine – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – M. LOUME Yves – M. STETIN Pierre – M. CASTEL Philippe – M. LAVIGNE Pascal – M. POMAREZ Serge – Mme DORVAL Gloria – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – Mme SABOURAULT Béangère – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. BLANES Jean-Claude – M. BEDAT Henri – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme BOGNENKO SANIEZ Alexandra – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme LOUBERE-BERTHELON Marie-Constance
Mme HENAULT Marylène
Mme LABARCHEDE Martine
Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle
Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle
M. LE BAIL Gérard
Mme LAGRASSE Catherine

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. RENDE Grégory
M. LAUSSU Guillaume
Mme DEDIEU Martine
M. STETIN Pierre
M. LOUME Yves
Mme SABOURAULT Béangère
M. LAFOURCADE Laurent

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENAULT Marylène – Mme LABARCHEDE Martine – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. LE BAIL Gérard – Mme LAGRASSE Catherine – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : Mme DUTOYA Guylaine

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE : VEHICULE DE FONCTION ET VEHICULES DE SERVICE AVEC REMISAGE A DOMICILE.

Monsieur le Président expose,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.5211-6 et L.5211-13-1,



Vu la loi n°90-1067 en date du 28 novembre 1990 relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 21,

Vu la délibération n°DEL183-2013 en date du 19 décembre 2013 relative aux véhicules de fonction et véhicules de service avec remisage à domicile,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer la liste des emplois pour lesquels un véhicule de fonction peut être attribué aux agents mentionnés à l'article 21 de la loi du 28 novembre 1990 visée ci-dessus, cette attribution constituant un avantage en nature soumis à cotisations fiscales et sociales,

Considérant qu'un véhicule de fonction peut être attribué au Directeur général des services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Considérant que, en raison de la spécificité des missions des agents de la Direction Générale Adjointe des Services et de la Direction Générale des Services Techniques de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, il est nécessaire de prévoir ponctuellement et à titre exceptionnel des autorisations temporaires de conduite d'un véhicule de service avec remisage à domicile,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A LA MAJORITE (57 VOTANTS : 41 POUR ET 16 CONTRE),

Article 1 : AUTORISE le Président à signer une autorisation attribuant un véhicule de fonction au Directeur général des Services, constituant un avantage en nature soumis à cotisations fiscales et sociales.

Article 2 : AUTORISE le Président à signer, à titre exceptionnel et dans la limite de 2 véhicules parmi ceux du pool de véhicules de services, des autorisations de conduite avec remisage à domicile aux agents de la Direction Générale Adjointe des Services et de la Direction Générale des Services Techniques dont les missions, ponctuellement, le justifient à raison de circonstances particulières.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,

Les jour, mois et an que dessus,

Suivent les signatures,

POUR COPIE CONFORME,

DAX, le 21 juillet 2021

LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.